



La lettre d'inFO-VPF, 24 Octobre 2017



ACTIONS SYNDICALES TOUT AZIMUT DE FO !

Les représentants FO sont mobilisés sur tous les fronts, tant en « central » que localement sur VPF :

- Situation prévisible de la filière ferroviaire avec une prévision de baisse de charge globale, dans les 5 ans, de 30%. La problématique Siemens/Alstom ne va, évidemment rien simplifier... FO passe beaucoup de temps à rencontrer, de nouveau, les représentants politiques dans toute la France pour les alerter (encore) sur les risques qui se présentent pour les salariés.
- Nombreuses négociations « en central » sur : La couverture santé, une retraite supplémentaire obligatoire, le renouvellement de l'accord handicap, la GPEC ...
- Négociations, redoutables, sur les horaires et la RTT pour notre établissement de VPF où travail sur 5 jours et « taux horaire » étaient le centre d'intérêt de notre Direction qui s'avère décidée à avancer sur ce sujet d'une façon ou d'une autre... Ces négociations semblent aujourd'hui terminées et une réunion « finale de relecture » du projet d'accord est programmée le 6 novembre.
FO va communiquer très prochainement une analyse complète du projet destinée à l'ensemble des salariés afin d'avoir leur « retours » avant signature, ou pas, de ce projet d'accord.

TRANCHE D'IMPOSITION POUR LES REVENUS DE 2017

Les mesures annoncées par le gouvernement sont intégrées au texte du projet de Loi de Finances pour 2017 avec des réductions d'impôts pour les tranches les plus basses. Il y aurait une réduction d'impôt sur le revenu de 20%. Elle concerne :

- Les personnes seules gagnant moins de 1 700 € par mois ;
- Les couples gagnant moins de 3 400 € par mois.

D'après le Gouvernement cette réduction d'impôt représenterait en moyenne 200 €. À noter qu'à compter du 1er janvier 2017, l'avantage fiscal pour les services à domicile prendra la forme d'un crédit d'impôt, quelle que soit la situation du contribuable concerné.

NEGOCIATION COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE

Pour mémoire, suite à l'appel d'offres après analyse effectuée en octobre, sont <<pré-choisis>> :

- Pour le gestionnaire : <<Génération>>
- Pour l'assureur : <<Humanis>>

La phase finale de discussion, avec ceux-ci, est commencée pour une communication aux salariés avant décembre et une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

RETRAITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE : LES PISTES ENVISAGEES PAR LA DIRECTION.

- Population cible : Les cadres (défini par l'article 4 de la convention AGIRC).
- Co-financement : 60% employeur / 40% salariés.
- Taux croissant de cotisations.

Selon la direction, pour les revenus les plus bas (Ouvriers et ATAM), le dispositif PERCO est plus judicieux.

POINT SUR LES PLACEMENTS DE L'ÉPARGNE DANS LES FONDS ALSTOM

Le nombre de FCPE/porteurs est au 30/09/2017 est de 12 025 pour un montant total de 106 565 481,72€ dont 39 067 467,08€ dans le PERCO.

A noter, pour le fond « Alstom B », une performance très faible actuellement (0,24%) avec risque de rendement négatif à cause de la partie monétaire...